Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202611-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
09 février 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize février à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN, Christophe FAVE et Marie-Claire LE GAC.

Absent excusé : Eric COZIEN qui a donné procuration à Ronan LANSONNEUR.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-11

Objet : convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association LAMBAOL

Rapporteur : François LE BERRE, adjoint en charge du patrimoine

L'association LAMBAOL souhaite réaliser une maquette de la Commune. Pour cela, elle aurait besoin d'un local spécifique pour ses travaux.

La mairie lui propose d'utiliser les locaux de l'ancien office de tourisme communal au 7 rue de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux jointe à la présente délibération.
- Autorise le maire ou son représentant à signer le document.

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 13 février 2026,

Le maire,
Michel JOURDEN